

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS A SOUSSE

RAPPORT MORAL DE L'ACTIVITÉ DU CROM

JANVIER 2009 – DÉCEMBRE 2011

PREAMBULE :

Beaucoup de nos confrères contactent régulièrement le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins pour protester contre l'inertie, la nonchalance, le manque de réactivité voire même le laisser-aller ou l'indifférence dont font part ses conseillers. On nous demande de sévir devant des situations non déontologiques ou carrément illégales. Et nous ne le faisons en effet pas. C'est vrai. La raison en est pourtant simple : Les Conseils Régionaux n'ont AUCUN pouvoir, ni pour juger, ni pour exécuter une décision !

La loi tunisienne octroie le pouvoir disciplinaire à l'institution ordinale nationale. Ce droit est incessible. En pratique et selon la loi, toute plainte, tout dossier juridique peut être instruit au niveau d'un Conseil Régional qui le transmet avec un avis motivé au Conseil National qui, souvent choisit d'entériner la décision du CROM mais peut aussi demander une plus ample instruction. De toute façon, c'est le CNOM qui prend la décision et c'est encore le CNOM qui a le pouvoir de faire appliquer une décision disciplinaire.

On peut donc imaginer la quantité énorme de travail qui incombe au CNOM, ce qui explique les délais parfois énormes entre le dépôt d'une plainte et la décision finale (qui peut se faire sur plusieurs années, parfois!)

Ce rapport moral vous fera part de façon brève des principales activités du CROM durant la période de Janvier 2010 Décembre 2011 ; des annexes y sont attachées illustrant ces activités (communiqués, comptes-rendus de réunions, conventions diverses etc.)

JOURNEES DU CROM :

Le CROM a organisé deux journées durant ces deux dernières années. Comme d'habitude, c'étaient des journées thématiques ; par ailleurs, le CROM a tenu à chaque fois à honorer des confrères pour leur dévouement à la profession.

1- 7^e Journée de l'Ordre de Sousse ;

Cette journée s'est déroulée le 17 décembre 2010 à l'hôtel Amir Palace à Monastir et avait pour thème principal **la démographie médicale**. L'assistance était nombreuse et les débats très intenses et variés. Des recommandations en ont émané et que vous trouverez en annexe.

Les médecins honorés étaient les Drs Ali Bakir et Taoufik Skhiri.

2- 8^e Journée de l'Ordre de Sousse :

Cette journée s'est déroulée le 24 décembre 2011 à la Faculté de Médecine Ibn El Jazzar de Sousse et avait pour thème principal l'exercice de la Médecine dans

la Tunisie nouvelle. Cette journée a vu pour la première fois l'organisation de deux ateliers, l'un sur les difficultés de l'exercice médical et l'autre sur le code de déontologie médicale. Les recommandations qui en ont émané peuvent être retrouvées en annexe.

Les médecins honorés étaient les Drs Abderrazzak Chaouch, Bechir Jomaa, Habib Achour et Habib Kharrat.

LE CROM A SOUSSE PENDANT LA RÉVOLUTION TUNISIENNE

Le CROM a, le 15 janvier 2011, sur l'initiative de son Président et de son Trésorier, ouvert les portes du CROM à la première réunion de la société civile afin de coordonner les actions des comités de quartiers et de faciliter les déplacements des médecins lors du couvre feu en communiquant leurs coordonnées au commandement militaire.

ACTIVITE AU SEIN DE LA SOCIETE CIVILE :

Les membres du CROM ont adopté le principe de l'implication de l'Ordre dans les activités de la société civile en se fixant néanmoins des lignes rouges à ne pas franchir :

- Pas de participation dans quelque activité partisane que ce soit, quel que soit le parti.
- Aucune activité politique afin de ne pas être récupérés.
- Pas de revendications syndicales matérielles.

CRISE LIBYENNE

Le CROM a été actif lors de la crise Libyenne en organisant et coordonnant les soins de blessés de Misrata en avril 2011 ; une réunion avec tous les acteurs de cette action a été faite au siège du CROM. Les confrères Tunisiens ont fait preuve d'une générosité et d'une abnégation sans faille. Vous trouverez en annexe les courriers de remerciements qui leur ont été adressés par le CROM.

Par ailleurs, le CROM a participé à la réflexion sur l'organisation de la Médecine en Libye et sur les mesures qui pourraient permettre une collaboration entre médecins des deux pays. Un procès verbal d'une des deux réunions qui ont eu lieu au siège du **CROM** figure en annexe.

ÉLECTIONS DE LA CONSTITUANTE

- ❖ Le CROM a demandé à avoir le statut d'observateur pour ses affiliés qui en ont exprimé le désir. Malheureusement, le dossier n'ayant été déposé que le 7 octobre, un jour avant la date limite, il n'a pas pu être examiné, d'après un responsable de l'ISIE contacté par téléphone.
- ❖ Le CROM a fait un communiqué adressé à l'ISIE et à tous les organes de presse écrite rappelant l'interdiction de la médecine foraine ; en effet, des rumeurs faisaient état de l'intention de certains partis d'organiser des journées de soins gratuits non autorisées par la loi. (voir annexe)

ACTIVITES DANS LE CADRE DU JUMELAGE AVEC LE SOR DE ANNABA

Le CROM a participé le 10 juin 2010 à la Journée du SOR de Annaba (l'équivalent du CROM) avec lequel le CROM à Sousse est jumelé. Le Président du CROM y a fait une présentation sur l'indépendance professionnelle du Médecin.

RELATIONS AVEC LE CNOM

Les relations du CROM à Sousse avec le CNOM connaissent parfois des difficultés en rapport avec la lecture de textes de loi.

1- Le problème de la quotité :

L'article 15 de la loi 91-21 stipule de façon très claire et non sujette à interprétation que le versement de la cotisation annuelle des médecins à l'Ordre se fait au niveau des CROM et que chaque année, le Président du CNOM fixe la quotité que le CROM en question doit verser sur le compte du CNOM.

Le Président actuel du CNOM refuse de le faire, réclamant que le CROM verse en intégralité les sommes dans son compte sur celui du CNOM et c'est ce dernier qui se chargera de reverser au CROM les montants qu'il demandera pour son fonctionnement.

Cette situation qui prévalait auparavant a été considérée comme illégale par le CROM actuel et si, l'année dernière, l'ancien Président du CNOM avait demandé par écrit que soit virée une certaine somme au compte du CNOM, ce qui a été immédiatement fait.

Le CROM attend toujours un courrier similaire de la part de l'actuel Président...

A ce propos, lors d'une réunion de mini-coordination qui s'est déroulée en novembre 2011, les représentants du CROM (le Président et le Secrétaire Général) se sont fait insulter par le Secrétaire Général du CNOM quand ils ont demandé à ce que le Président du CNOM fixe par écrit la quotité due par le CROM (voir en annexe le compte rendu de ladite réunion)

Le CROM attend encore les excuses du Secrétaire Général du CNOM...

2- Problème du trésorier du CROM :

Il s'agit d'une situation assez épineuse ; en résumé, l'actuel trésorier du CROM, Dr Hatem Achache, a écopé d'un blâme avec inscription au dossier dans une affaire disciplinaire (dont nous ne discuterons pas la teneur) ; selon l'article 33 de la loi 91-21, il n'a pas le droit, comme corollaire de la sanction, de faire partie d'un CROM durant une période d'un an. Le CNOM a demandé l'exécution de ce corollaire en considérant Dr Achache comme personne étrangère au CROM pour un an.

Toutefois, la consultation juridique demandée par le CROM (voir en annexe) démontre qu'il n'est pas possible d'appliquer ce corollaire du blâme sur un conseiller élu.

S'en est suivie une longue série de courriers échangés entre les deux institutions, chacun campant sur ses positions.

Une réunion s'est déroulée le 13 juillet 2011 au siège du CNOM à Tunis en vue de trouver un terrain d'entente mais ça n'a malheureusement pas pu être le cas (voir en annexe le compte rendu de la réunion)

Durant tous ces échanges, les conseillers ordinaires du CROM avaient eu l'impression qu'il s'agissait d'un règlement de compte personnel.

A notre surprise, le Bulletin n°34 dans sa page 22 fait référence à cette affaire et informe le public que Dr Hatem Achache ne faisait plus partie du CROM à Sousse ! Un droit de réponse (voir annexe) a été préparé et envoyé au CNOM qui l'a très mal accueilli.

Pour le moment, et jusqu'à l'élection des quatre membres en remplacement des membres sortants, Dr Achache fait toujours partie du CROM à Sousse. Le prochain conseil devra statuer sur cette situation avant de faire la répartition des tâches.

ACTIVITÉS DU CROM

L'activité routinière du CROM a vu un assouplissement au niveau du visa des conventions et un enraidissement vis-à-vis des cotisations.

Concernant les affaires juridiques, force est de constater, pour la nième fois, que l'institution ordinale est dépassée et par la quantité et par les natures des plaintes. Certains dossiers sérieux ont été traités mais les décisions du CNOM trouvent d'énormes difficultés à être appliquées.

DIVERS :

- ❖ Le 7 avril 2011, les membres du Conseil ont écouté longuement les représentants des médecins en situation transitoire dont les revendications peuvent se résumer en 3 axes :

- Conformité du diplôme de docteur en médecine (qui n'est pas un doctorat d'état) aux normes internationales
- Revoir l'accès à la spécialité : non au résidanat sous sa forme actuelle
- Revaloriser la médecine générale en particulier (en lui dédiant une formation spécifique)

Le CROM les a assurés de son soutien total et a proposé de :

- Rédiger une lettre au CNOM à propos de cette situation contenant la position du CROM ; le CNOM doit adopter les revendications des jeunes pour intervenir auprès du MSP
 - Soulever ce problème dans la commission prévue par le CNOM sur la politique de santé ;
- ❖ Le Président du CROM a participé à la Journée de Médecine légale de Monastir par une présentation sur l'indépendance du médecin dans le nouveau contexte de la réforme de l'assurance maladie.
 - ❖ Le Secrétaire Général du CROM a diffusé un article « De la mal gouvernance de l'Ordre des Médecins » où il décrit les éléments de mal gouvernance de l'institution ordinale et leur relation avec l'actuelle loi sur l'exercice médical (voir en annexe)

- ❖ Le CROM a demandé à participer aux commissions créées par le CNOM concernant la santé (la formation, l'enseignement, la politique de santé, le financement de la santé etc.) mais ces commissions n'ont apparemment pas démarré.
- ❖ Le CROM a vivement condamné les agressions dont font l'objet les médecins dans l'exercice de leur fonction et a fait un communiqué publié par les journaux à ce propos (voir annexe)
- ❖ Le CNOM a signé une convention avec TUNIS AIR et un avenant à celle signée avec Tunisie Telecom. Elles figurent en annexe.